



L'État dans l'Allier

Édito : pas d'hibernation pour la sécurité



En cette période de fin d'année, les services de l'Etat dans l'Allier ont d'ores et déjà été amenés à se mobiliser pour faire face aux évènements climatiques saisonniers. Ils ont ainsi prouvé leur efficacité lors des épisodes neigeux exceptionnels qui ont

touché la Montagne Bourbonnaise à la fin du mois dernier. A cette occasion, la mise en place d'un poste de commandement opérationnel au Mayet-de-Montagne, en coordonnant l'intervention des différents acteurs (SDIS, gendarmerie, ERDF, Conseil général) sous l'autorité du sous-préfet de Vichy, a permis de venir en aide aux populations vulnérables et de rétablir progressivement l'alimentation en électricité de la zone.

Les services de l'Etat se tiennent prêts à faire face à la période hivernale et à ses conséquences, notamment en matière d'hébergement d'urgence. Depuis le premier novembre 2013, le plan d'urgence hivernale 2013-2014 a donc été activé à son niveau de veille saisonnier.

Les services de l'Etat portent également une attention toute particulière à la sécurité routière. Depuis le début de l'année, 29 personnes ont

trouvé la mort sur les routes du département. Le non respect du code de la route (et en particulier la consommation d'alcool ou de stupéfiants au volant) est la première cause de mortalité. Les accidents survenus doivent donc nous inciter à poursuivre nos efforts de répression à l'encontre des conducteurs délictueux, de prévention, mais aussi de sécurisation, comme c'est le cas actuellement sur la RCEA.

Enfin, les services de l'Etat veillent à décliner, dans l'Allier, le plan ministériel de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée et à élaborer le plan départemental de lutte contre la délinquance. Les forces de l'ordre restent par ailleurs au contact de la population, comme en témoigne le succès de la dernière édition des Rencontres de la Sécurité.

Benoît Brocart, préfet de l'Allier

Sommaire

- Édito page 1
- Sécurités page 2
- Mesures hivernales page 8



Se protéger contre les cambriolages

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes. La moitié des cambriolages concernent des résidences principales. Ils sont commis dans 50% des cas entre 14h et 17h. Les cambrioleurs cherchent avant tout à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Leur choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés

Comment s'en préserver ?

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens. Mais lutter contre ce délit est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. La recherche, à posteriori, de véhicules suspects, peut ainsi être grandement facilitée par la prise de photographies grâce à votre téléphone portable.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, noter leurs caractéristiques. Ces informations seront très utiles en cas de vol (bijoux, tableaux, meubles, horloges....). Pour le matériel type TV, ordinateur, appareil photo,.... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières. Ces conseils peuvent s'appliquer aux motos, quads, cycles,... Enfin, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

Quelques règles à observer :

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable,
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence,
- En cas d'absence, donnez l'impression que votre domicile est habité,
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

En cas de cambriolage, ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre, composez le 17 et communiquez le maximum d'informations.



Les référents sûreté

Les référents sûreté sont des gendarmes ou des policiers qui ont suivi une formation spécifique leur permettant d'analyser des situations de délinquance en apportant des réponses concrètes. Forts de leur expérience de terrain, ils ont une bonne connaissance des modes opératoires utilisés par les auteurs d'infractions et suivent l'évolution des actes de malveillance sur l'ensemble de leur zone géographique de compétence.

Le référent sûreté est en mesure d'apporter, gracieusement, des conseils règlementaires, de protection mécanique et de management de la sûreté afin de mettre en place des dispositifs permettant de dissuader, de bloquer le passage à l'acte, de retarder l'auteur dans son action et enfin de laisser l'opportunité à la victime d'alerter les forces de l'ordre en cas d'agression.

Ce policier ou gendarme établit des audits ou des diagnostics de sûreté en fonction de l'ampleur du site étudié.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...) vous pouvez contacter le référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre brigade de gendarmerie ou de votre commissariat de police.

Référents sûreté de la police nationale :

- Lieutenant Stéphane Dupuis, 04 70 43 16 16
- Major Christelle Sollier, 04 70 43 16 14

Référent sûreté de la gendarmerie nationale :

- Adjudant Cavalier, 04 70 35 58 67
- Lieutenant Guérin, 04 70 35 57 57



Succès des rencontres de la sécurité

Du 16 au 19 octobre dernier, les habitants du département ont pu assister, en nombre, aux Rencontres de la Sécurité. Celles-ci ont d'abord concerné un public scolaire : du mercredi au vendredi, différentes actions ont ainsi été organisées dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) afin de sensibiliser les élèves aux dangers de la drogue, de l'alcool et d'internet. Ces actions ont été menées par la police et la gendarmerie. De son côté, le délégué à la sécurité routière et ses équipes sont intervenus dans d'autres établissements.



Intervention de la Gendarmerie à l'école de Bourbon-L'Archambault

Et le samedi 19 octobre, les trois principales villes du département ont accueilli d'importantes démonstrations des forces de sécurité.

A Montluçon d'abord, place Piquand, des ateliers ont été organisés autour de la recherche de « stupéfiants » par l'équipe cynophile de la gendarmerie, le Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours a simulé une opération de sauvetage, et les services de la police nationale et de la gendarmerie ont présenté les métiers de la police technique et scientifique sur une scène de crime.

A Moulins, place de la Liberté, les sapeurs-pompiers ont présenté une manœuvre de désincarcération dans une voiture accidentée. La sécurité routière était au

cœur du dispositif avec une présentation des motos de la gendarmerie, des appareils de contrôle de vitesse et de l'alcoolémie. Enfin la police a animé un atelier dynamique autour de mise en situation d'interpellations, le centre pénitentiaire a présenté des tenues de protection et l'ONCFS a exposé du matériel de sécurité.

A Vichy enfin, place Charles de Gaulle, les services de la gendarmerie et de la police scientifique ont recréé une scène de crime pour présenter le matériel et les techniques d'identifications, le peloton d'intervention et de surveillance de la gendarmerie a simulé une interpellation lors d'un vol de véhicule, et l'équipe de secours nautique du service départemental d'incendie et de secours a réalisé un exercice de sauvetage sur le plan d'eau de Vichy.

Cette nouvelle édition des Rencontres de la Sécurité a donc rencontré un certain succès. Elle a surtout permis de nombreuses rencontres et des échanges fructueux entre les acteurs de la sécurité publique et la population, en particulier avec les plus jeunes. Ces manifestations ont été aussi l'occasion de présenter les mesures de prévention des cambriolages grâce à la présence des référents sureté sur les 3 sites. Ceux-ci ont ainsi pu dispenser de nombreux conseils utiles aux particuliers et aux commerçants afin de prévenir la survenue de cambriolage ou de vols à main armée.



Manœuvre de désincarcération à Moulins



Contrôle du respect des limitations de vitesse à Moulins



Exercice de sécurité civile : accident ferroviaire à Moulins

S'exercer pour améliorer la sécurité de tous.

Le risque zéro n'existe pas. L'actualité se fait souvent l'écho d'événements soudains et dramatiques, qui touchent nos concitoyens. Malgré les progrès technologiques, nous sommes toujours exposés à de nombreux aléas d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. Afin de nous protéger, il nous faut à la fois réduire nos vulnérabilités par des mesures de prévention et préparer à l'avance une organisation solide pour répondre dans l'urgence à ces événements. Pour cela, et depuis 2004, le plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) est devenu l'organisation unique chargée de gérer toutes les situations d'urgence. Afin d'améliorer cette planification ORSEC, de nombreux exercices sont régulièrement organisés. Ceux-ci permettent en effet aux acteurs de la gestion de crise (sapeurs-pompiers, SAMU, gendarmes, policiers, services de la préfecture, etc.) d'apprendre à mieux se connaître et d'acquiescer les bons réflexes.



C'est pour cela qu'un exercice ORSEC a été organisé le 22 octobre dernier dans le département. Cet exercice visait à tester la réponse qui pouvait être apportée à un accident de transport ferroviaire suivi d'une contamination chimique. Le scénario imaginait ainsi qu'un chauffeur de poids-lourds perdait le contrôle de son véhicule avant d'être percuté par un train de fret transportant des matières dangereuses, provoquant le déraillement de ce dernier.

Une centaine de personnes au total étaient engagées dans cet exercice de sécurité civile : 65 pompiers du SDIS et 15 véhicules, 15 agents de la SNCF, des fonctionnaires de police (6) et de la DREAL) et les services de la préfecture (11 personnes). Le SDIS et la SNCF ont notamment eu l'occasion de déployer et de tester, avec succès, d'importants moyens de levage de wagon.

Amélioration de la sécurité sur la RCEA



Alors que la préparation de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA, dans le cadre de la mise en concession de l'axe, est lancée, l'Etat poursuit parallèlement ses efforts pour améliorer la sécurité sur la RCEA. Depuis l'année 2010, et suite aux accidents mortels récurrents, l'Etat a en effet engagé un plan d'actions pluriannuel de sécurisation de cet axe. Les aménagements effectués ou en cours de réalisation visent d'abord à réduire les pertes de vigilance, et à atténuer les effets de quelques confusions suscités par la succession de créneaux de 2x2 voies et de sections bidirectionnelles.

Le dernier aménagement réalisé en cette fin d'année 2013 a ainsi pour objectif de casser la perspective de l'usager sur les sections bidirectionnelles, en masquant les dessous de ponts conçus pour de

futures sections à 2x2 voies. Une nouvelle bâche décorative micro-perforée de 11 x 4 mètres a donc été implantée sur la RCEA le 30 octobre dernier, à hauteur de l'aire de Thiel sur Acolin.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, 5 personnes ont trouvé la mort sur la RCEA. La sécurisation de cet axe est donc une priorité pour les services de l'Etat. Les principales actions réalisées depuis 2010 ont ainsi consisté à : limiter les possibilités de dépassement en extérieur de courbe, mettre en place un marquage routier axial spécifique, renforcé par des barrettes sonores et des balises (bande médiane élargie), réaliser des zones d'éveil par revêtement « sonore », sensibiliser les usagers par une communication « choc » sur panneaux, ou encore créer des aires de repos pour les véhicules légers.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Traitement de la pollution des sous-sols à Montluçon

L'usine Landis+Gyr de Montluçon est spécialisée dans la fabrication de compteurs d'électricité et de dispositifs de régulation thermique depuis 1939. Malgré des travaux de dépollution déjà réalisés en 2001, des investigations menées en 2011 en aval de cette usine ont montré que les eaux souterraines étaient polluées par des solvants chlorés et que cette pollution s'était étendue sur une zone pavillonnaire, bien au-delà des limites des anciens ateliers à l'origine de la pollution et dont l'activité a cessé en 1994.

Cette pollution a nécessité d'interdire la consommation d'eau de la nappe souterraine pour les riverains situés entre l'usine et le Cher. L'information des riverains a été assurée par le biais de trois réunions publiques organisées en mars 2012, septembre 2012 et octobre 2013 et d'un comité de suivi réunissant régulièrement les services compétents de l'État, l'industriel, les riverains et la mairie.

Ces polluants sont notamment caractérisés par leur volatilité : ceux-ci peuvent dans certains cas contaminer l'air à l'intérieur des locaux en remontant depuis le sous-sol. Les investigations menées jusqu'à présent au sein de plusieurs habitations du quartier n'ont toutefois pas révélé de dégradations importantes de la qualité de l'air, mais d'autres mesures sur un échantillon plus large d'habitations seront réalisées cet hiver.

Par ailleurs, suite aux investigations mises en œuvre au printemps 2013, une nouvelle source de pollution a été découverte, en amont immédiat d'un groupe scolaire. Des mesures de qualité de l'air ont alors été réalisées en juin dernier au sein de l'établissement. Les résultats de ces mesures ont mis en évidence sur l'école maternelle Paul Lafargue des teneurs en polluant justifiant son transfert temporaire sur un autre site. Ce transfert a été mis en œuvre en lien avec les services de la mairie de Montluçon et de l'Éducation Nationale à partir de la rentrée de septembre 2013, afin notamment que des investigations plus approfondies puissent être menées sur la pollution et le bâtiment et que des travaux de dépollution soient réalisés. Les mesures réalisées au sein de l'école élémentaire n'ont par contre indiqué aucune dégradation de la qualité de l'air. Celle-ci n'a donc pas été délocalisée, mais un suivi régulier de la qualité de l'air au sein de l'école élémentaire est toutefois mis en place.

Les services de l'État veillent à ce que l'industriel supprime les différentes sources de pollution dans les meilleurs délais. L'objectif étant de pouvoir les réaliser d'ici fin 2014.

Lutte contre les violences faites aux femmes



Dans une résolution de 1999, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Depuis, en France, cette célébration est marquée par un nombre croissant de manifestations, impulsées tant par le ministère des droits des femmes que par le réseau déconcentré du SDFE (Service des Droits des Femmes), ses partenaires institutionnels et les associations qui militent dans ce domaine. Cette journée est particulièrement importante : elle permet de mettre en lumière des situations dramatiques et fréquentes, qui se déroulent la plupart du temps dans le huis-clos familial. En

France, 75.000 femmes sont violées chaque année. Une femme décède tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

C'est pourquoi l'État et plus particulièrement la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier avec le soutien du Conseil général travaillent toute l'année, main dans la main, pour lutter contre ce fléau. Ils ont signé avec une vingtaine de partenaires, en Préfecture en 2012, le deuxième protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple. Dans cette continuité, l'observatoire des violences faites aux femmes a été créé en mai 2013 réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du département. L'Allier est le seul département, après la Seine-Saint-Denis, à avoir mis en place un tel outil.

Le 25 novembre dernier, la Délégation aux droits des femmes de l'Allier a donc mis en place des actions spécifiques visant à lutter contre la violence faites aux femmes. Durant deux jours, des actions de formation à destination des professionnels ont ainsi été organisées sur le thème « *Comment aborder l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et le prise en charge des victimes de violences dans la pratique des professionnels ?* », en présence de la Docteure Muriel Salmona, psychiatre, psycho-traumatologue et présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie. Une conférence organisée avec le soutien de l'Ordre de médecins a également été organisée sur le thème « *Violences et soins : la prise en charge des victimes de violences par les professionnels de santé* ».





Inauguration de la nouvelle direction départementale du SDIS

Le SDIS de l'ALLIER a inauguré, le 5 octobre dernier, sa nouvelle direction départementale. Celle-ci est avant tout une structure opérationnelle dont le centre nerveux est le centre de traitement de l'alerte (CTA) qui reçoit tous les appels 18 puis engage les secours et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) qui suit les interventions les plus importantes. Moderne et adaptée, cette direction bénéficie de moyens techniques sécurisés lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions et en particulier ses missions opérationnelles.

La cérémonie était présidée par Benoît BROCARD, Préfet de l'Allier, entouré de nombreuses personnalités dont Jean-Paul DUFREGNE, Président du Conseil Général, Pierre COURTADON, Président du Conseil d'Administration du SDIS et Guy CHAMBEFORT, Député Maire d'Yzeure. Plus de 500 personnes étaient présentes dont de nombreux élus, sapeurs-pompiers, jeunes sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques du SDIS.

Le SDIS en quelques chiffres

- 1575 sapeurs-pompiers volontaires
- 225 sapeurs-pompiers professionnels
- 240 jeunes sapeurs-pompiers
- 64 personnels administratifs et techniques
- 64 centres d'incendie et de secours
- 33 000 mètres carrés de bâtiments
- 430 véhicules d'intervention

L'activité opérationnelle

- 90 000 appels reçus par an au CTA-CODIS
- 19 654 interventions au 31 octobre 2013
- 78,5 % de secours à victimes
- 8,5 % d'interventions diverses
- 6,9 % d'accidents de la circulation
- 5,9 % d'incendies
- 0,2 % pour les risques naturels et technologiques



Dévoilement de la plaque inaugurale



Musique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Mise à l'honneur des personnels du centre pénitentiaire

Le samedi 23 novembre 2013 au sein des locaux de la Préfecture de l'Allier, le centre pénitentiaire Moulins-Yzeure a organisé une cérémonie mettant à l'honneur ses personnels. Lors de celle-ci, des lettres de félicitations ont été remises aux personnels et cinq agents ont été récompensés :

- **Marie-Claire BOYER**, adjointe administrative, secrétaire de direction – médaille de bronze
- **Fabrice BOUCHARIN**, Capitaine, chef de détention à la maison d'arrêt – médaille d'argent
- **Jean-François DE HARO**, premier surveillant à la maison d'arrêt – médaille de bronze
- **David MONNET**, surveillant brigadier à la maison centrale – médaille d'argent
- **Philippe SPEISSER**, technicien responsable de la formation professionnelle des détenus – médaille d'argent

Le chef d'établissement a insisté à cette occasion sur l'investissement et le professionnalisme des personnels du Centre Pénitentiaire dont le travail quotidien n'apparaît pas au grand jour.





Épisode neigeux dans la Montagne Bourbonnaise : les services de l'État mobilisés

Le département a connu, en novembre, un premier épisode neigeux. Dans le secteur de la Montagne Bourbonnaise, celui-ci s'est révélé particulièrement intense. Du 19 au 23 novembre, les chutes de neiges ont ainsi atteint plusieurs dizaines de centimètres dans certaines communes.

Ces chutes inédites n'ont pas été sans conséquence pour le secteur. En effet, le poids de la neige a entraîné de nombreuses chutes d'arbres, qui ont-elles-mêmes provoqué d'importantes coupures d'électricité. Jusqu'à 2500 foyers ont, au plus fort de la situation, été privés d'électricité, alors que de nombreuses routes départementales étaient coupées.

Dès le 19 novembre, les services de l'Etat et les collectivités locales se sont donc mobilisés pour faire face à cet épisode neigeux d'une intensité exceptionnelle avec trois priorités : assurer le secours aux personnes (en particulier auprès des personnes âgées isolées), rétablir la circulation sur les axes routiers et rétablir l'alimentation électrique. Sur la commune du Mayet-de-Montagne, un poste de commandement opérationnel (P.C.O) a été établi afin de coordonner, sous l'autorité de Jean Almazan, sous-préfet de Vichy, l'action des services du SDIS, d'ERDF et du Conseil général, couplée à une mobilisation importante des maires et des équipes communales.

Dans le secteur, l'Etat, le département et ERDF ont ainsi mobilisé, au plus fort de la crise :

- Plus de soixante sapeurs-pompiers, accompagnés par une vingtaine de véhicules ;
- 150 techniciens d'ERDF et d'entreprises prestataires ;
- Environ soixante agents du Conseil général et une vingtaine de véhicules de déneigement ;
- Par ailleurs, près de soixante-dix gendarmes ont été déployés en renfort sur l'ensemble du département lors des passages en alerte orange neige-verglas.

Cette action coordonnée a permis de rétablir rapidement la circulation routière sur les axes principaux de la Montagne Bourbonnaise, puis de réalimenter progressivement l'électricité pour tous les foyers qui en étaient restés privés. Pour les zones où les chutes de neige avaient provoqué des dégâts trop importants sur le réseau électrique, ERDF a assuré la mise en place de groupes électrogènes. Dans le même temps, l'accueil des personnes âgées isolées a été assuré par les communes de la zone. Sept personnes ont par exemple pu être accueillies à l'EHPAD du Mayet-de-Montagne.



Crédit photo : M. Lucien REBIRON
(correspondant local du journal La Montagne)



Crédit photo : M. Lucien REBIRON
(correspondant local du journal La Montagne)



Crédit photo : M. Lucien REBIRON
(correspondant local du journal La Montagne)



Mesures hivernales

Mesures hivernales 2013-2014 pour les sans-abri



Cette année encore, les services de l'Etat porteront une attention particulière à la protection des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid, en veillant à ce que personne ne soit contraint de dormir dans la rue durant l'hiver.

Ainsi, durant la période de veille saisonnière (du 1^{er} novembre 2013 au 31 mars 2014), l'instruction interministérielle du 26 septembre 2013 prévoit des mesures concrètes afin d'assurer la mise à l'abri des personnes sans logement.

- Ces instructions affirment d'abord le principe d'accueil, quelle que soit la situation administrative du demandeur.
- Le numéro téléphonique gratuit 115 est 24 h/24 à la disposition de toute personne souhaitant un hébergement. Une solution est proposée à travers les structures d'accueil d'urgence existantes dans le département avec la possibilité d'activer des dispositifs supplémentaires en cas de plus forte affluence liée à une vague de froid intense.
- Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) après une évaluation sociale, oriente ensuite la personne (ou la famille) qui le souhaite vers une solution plus pérenne.

Sur la totalité de l'Allier les missions 115 et SIAO sont assurées par l'association Viltais et sont financées par l'Etat.

Malgré une sollicitation en hausse du dispositif, cette année encore, dans notre département, nul ne devrait être contraint de dormir dans la rue.

Surveillance de la grippe

Protéger votre santé et celle de vos proches. La vaccination annuelle contre la grippe est la meilleure prévention contre la surmortalité chez les personnes pour lesquelles la grippe représente un danger.

Une vaccination gratuite est possible dans les trois centres de vaccination du département

- à Moulins : 61 rue de Paris,
- à Montluçon : cité administrative, 1 rue Conches,
- à Vichy : 21 rue Alsace.

Après l'ampleur de l'épidémie grippale de l'année 2012-2013, la vaccination annuelle contre la grippe reste plus que jamais d'actualité. En effet, la vague épidémique grippale de l'hiver dernier s'est distinguée par sa durée exceptionnelle (13 semaines) et par son intensité supérieure à celle observée lors de la saison précédente.

On estime qu'au cours de l'année 2012-2013, environ 6,7 % des habitants de l'Allier ont consultés en ville pour un syndrome grippal durant les semaines épidémiques, soit environ 90 000 personnes (contre 50 000 environ au cours de l'hiver 2011-2012). Concernant la surveillance hospitalière, 171 diagnostics de grippe ont été effectués dans les Services d'Accueil d'Urgence de la région durant les semaines épidémiques, conduisant à 13 hospitalisations (8 %).

Le nombre de décès signalés à l'Insee par les bureaux d'état-civil des 6 villes sentinelles de la région a mis en évidence une augmentation du nombre de décès en janvier. Le seuil d'alerte (Serfling : seuil régional établi à partir des données du réseau sentinelle) a été franchi à 3 reprises durant les semaines épidémiques contre 5 fois lors de l'épidémie 2011-2012.





Mesures hivernales

Intoxications au monoxyde de carbone : rappel des conseils de prévention



Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, non irritant et donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une combustion incomplète et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel gaz naturel, pétrole, propane, éthanol.

Malgré les campagnes d'information, on déplore encore en France chaque année près de 100 décès et 3000 personnes exposées annuellement à des émanations de monoxyde de carbone. En Auvergne, le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone a nettement augmenté en 2012. Près de cent personnes ont été intoxiquées majoritairement par des chaudières à gaz, suivi par la mauvaise utilisation de groupe électrogène, utilisés de façon inadaptée dans des locaux fermés (garage par ex) lors de travaux dans l'habitation ou de coupures de courant.

Toute intoxication au CO suspectée ou avérée est signalée par les déclarants (SDIS, service hospitalier, cabinet médical...) à la plateforme de veille et d'alerte sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Dans le cadre du dispositif de surveillance des intoxication au monoxyde de carbone, la délégation territoriale de l'ARS ou le service communal d'hygiène et de santé (Montluçon et Vichy) réalisent une enquête environnementale pour les affaires survenues dans l'habitat ou un établissement recevant du public afin de décrire le local, la source et les facteurs favorisant. A l'occasion de l'enquête des conseils de prévention sont données afin d'éviter une récurrence. Parallèlement une enquête médicale est réalisée par le centre de toxicologie de Grenoble afin de recueillir des données démographiques, les signes cliniques et l'imprégnation au CO.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

En cas de soupçon d'intoxication il faut aérer les locaux, arrêter les appareils à combustion, évacuer les locaux et appeler les services de secours.

Les conseils de prévention sont les suivants :

- Avant chaque hiver, faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié. Depuis 2009 l'entretien périodique des chaudières doit s'accompagner d'une vérification des émissions de monoxyde de carbone.
- Tous les jours aérer au moins 10 minutes
- Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air
- S'assurer de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil à gaz avant sa mise en service et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur.
- Ne jamais faire fonctionner les appareils de chauffage d'appoint en continu.
- Ne jamais placer un groupe électrogène dans un lieu fermé. Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur.



– L'État dans l'Allier – Décembre 2013 –
Directeur de publication : Benoît Brocart, préfet de l'Allier
Rédactrice en chef : Sandra Guthleben, directrice de cabinet
Comité de rédaction : services de l'État (DDCSPP, ARS, DDT, UT DIRECCTE, UT DREAL, DSDEN, Gendarmerie, police, SDIS)
Conception-réalisation-photos : préfecture de l'Allier, bureau de la communication interministérielle – services de l'État